

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 1)

Révision: 21.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Désinfectant Multi-Surfaces PAE****· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées :

Détergent désinfectant sols et surfaces

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

· Emploi de la substance / de la préparation : mélange prêt à l'emploi.**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700

fax: 33-(0)-558550707

fds@action-pin.fr

· Service chargé des renseignements: Commercial**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

Luxembourg : Centre antipoison : 8002-5500 ou Centre Antipoisons belge : 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.**· Pictogrammes de danger**

GHS07

· Mention d'avertissement Attention**· Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 1)

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Désinfectant Multi-Surfaces PAE

(suite de la page 1)

- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient via un collecteur ou un organisme agréé.
- **2.3 Autres dangers**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
 - **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Préparation nettoyante et désinfectante.

· Composants dangereux:

CAS: 79-33-4 Reg.nr.: 01-2119474164-39	Acide lactique ----- ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	0,5-1%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43	Ethanol dénaturé ----- ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %	14-16%
CAS: 75-65-0 EINECS: 200-889-7 Numéro index: 603-005-00-1 Reg.nr.: 01-2119444321-51	2-méthyl-2-propanol ----- ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,1-0,2%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 1)

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Désinfectant Multi-Surfaces PAE

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Equipement de protection individuel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas jeter directement dans l'environnement.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 0°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 64-17-5 Ethanol

VLEP	Valeur momentané: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

CAS: 75-65-0 2-méthyl-2-propanol

VLEP	Valeur à long terme: 300 mg/m ³ , 100 ppm
------	--

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 1)

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Désinfectant Multi-Surfaces PAE

(suite de la page 3)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

• **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.• **Protection des mains:**

Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement

• **Matériau des gants** Recommandé : caoutchouc nitrile (EN 374-3)• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

• **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection (EN 166)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• **Indications générales.**• **État physique**

Liquide.

• **Couleur:**

Incolore

• **Odeur:**

Aromatique

• **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

• **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

• **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100°C (eau)

• **Inflammabilité**

Le mélange n'est pas inflammable.

• **Point d'éclair:**

38,8 °C

• **Température de décomposition:**

Non déterminé.

• **pH à 20 °C**

2,4

• **Viscosité:**

Sans objet.

• **Solubilité**• **l'eau:**

Entièrement miscible

• **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

• **Pression de vapeur:**

2,3 kPa (eau)

• **Densité et/ou densité relative**• **Densité à 20 °C:**0,976 g/cm³

• 9.2 Autres informations

Le produit n'entretient pas la combustion - test UN L.2 (cf. CLP Annexe I, point 2.6.4.5)

• **Aspect:**• **Forme:**

Liquide limpide

• **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**• **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

• Informations concernant les classes de danger physique

• **Substances et mélanges explosibles**

néant

• **Gaz inflammables**

néant

• **Aérosols**

néant

• **Gaz comburants**

néant

• **Gaz sous pression**

néant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 1)

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Désinfectant Multi-Surfaces PAE

(suite de la page 4)

· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** cf. point 10.5
- **10.5 Matières incompatibles:**
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Aluminium, zinc, étain, plomb, bronze, laiton.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****CAS: 79-33-4 Acide lactique**

Oral	CL50	7,94 mg/l (rats, mâle et femelle)
	DL50	3543 mg/kg (rats femelles)
		4936 mg/kg (rats mâles)
Voie cutanée	DL50	> 2000 mg/kg (lapin)

CAS: 64-17-5 Ethanol

Oral	LD50	10470 mg/kg (rat) (OECD 401)
Voie cutanée	DL50	>2000 mg/kg (lapin) (402)
Inhalatoire	LC50/4 h	51 mg/l (vapeur) (rat) (OECD 403)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 1)

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Désinfectant Multi-Surfaces PAE

(suite de la page 5)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour
- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 79-33-4 Acide lactique

CE50	130 mg/l (48h) (poisson ; daphnie)
	> 2800 mg/l (72h) (algues)
CL50	130 mg/l (96h) (poisson)
NOEC	1900 mg/l (70h) (algues)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents tensioactifs contenus sont biodégradables.

acide L(+)-lactique: Biodégradabilité :

Type de Test: Essai de fiole fermée

Inoculum: boue activée

Biodégradation: 80 %

Lié à: Demande Biochimique en Oxygène

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Substance d'essai: L(+)-Acide lactique

Facilement biodégradable.

Type de Test: Biodégradabilité facile

Méthode: QSAR

Substance d'essai: Acide lactique

Facilement biodégradable.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Solubilité avec l'eau : soluble

acide L(+)-lactique:

Bioaccumulation : Cette substance est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau et dans le sol. On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,72 (20 °C)

· 12.4 Mobilité dans le sol

acide L(+)-lactique:

Mobilité : Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité. Après libération, se disperse dans les eaux souterraines.

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 20,9, log Koc: < 1,32 (Méthode: OCDE ligne directrice 121)

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Evaluation : l'acide L(+)-lactique n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

· vPvB: données non disponibles à ce jour

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 7)

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Désinfectant Multi-Surfaces PAE

(suite de la page 6)

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**
La réutilisation de l'emballage est proscrite.
Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- **Code déchet:**
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Références législatives :

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.03.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 1)

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Désinfectant Multi-Surfaces PAE

(suite de la page 7)

• **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**

Contient parmi d'autres constituants:

• **moins de 5%:**

agents de surface anioniques
agents de surfaces non ioniques
désinfectant (acide lactique, éthanol)
enzymes
parfum

• **Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**

Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures
halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol;cétones;
aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et
diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde

• **Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :**

Substances actives : acide lactique : CAS n° 79-33-4 : 9,36 g/l, ethanol CAS n°64-17-5 : 155,96 g/l) TP2-TP4 (AL)

• **Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :**

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
222074-P3

• **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

• **Service établissant la fiche technique:** Marketing

• **Date de la version précédente:** 17.01.2023

• **Numéro de la version précédente:** 1

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.
Version CLP 1.4